

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HUBERT LEEMANS

Quelques progrès en Belgique

Journal de la société statistique de Paris, tome S26 (1886), p. 132-134

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1886__S26__132_0

© Société de statistique de Paris, 1886, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

QUELQUES PROGRÈS EN BELGIQUE

D'APRÈS LES DIAGRAMMES DE M. SAUVEUR

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Par M. Hubert LEEMANS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA STATISTIQUE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (BELGIQUE)

Messieurs,

M. Sauveur, secrétaire général du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, membre-secrétaire de la commission centrale de statistique de Belgique, vous fait hommage de quelques tableaux graphiques, dressés par lui, qui figurent à la section de statistique de l'Exposition internationale d'Anvers.

Ils se rapportent :

- A) Aux progrès de l'instruction élémentaire en Belgique ;
- B) Au nombre proportionnel (par sexe et par âge) des habitants sachant lire et écrire ;
- C) Au degré d'instruction des jeunes gens appelés au tirage au sort pour le service militaire ;
- D) A l'accroissement et à la densité de la population ;
- E) Aux résultats généraux du mouvement commercial ;
- F) Au développement du mouvement postal en Belgique.

Le temps nous manque pour fournir des explications détaillées sur les données dont il s'agit, et je dois me borner à donner un aperçu sommaire des travaux de mon honorable collègue.

Le tableau A représente, dans une série de colonnes verticales, la proportion p. 100 du degré d'instruction élémentaire (le savoir lire et écrire) des habitants depuis l'âge de 12 ans.

La première de ces colonnes concerne les centenaires : son élévation n'est que de 31 degrés environ ; la dernière concerne les enfants de 12 à 13 ans : son élévation dépasse 81 degrés.

Il y a donc 50 degrés d'écart entre l'instruction du jeune homme d'aujourd'hui et celle du vieillard né en 1780 ou auparavant.

Le tableau constate, depuis cette dernière date, une progression pour ainsi dire continue, qui donne au sommet des colonnes l'aspect d'un escalier assez régulier.

La proportion p. 100 du degré d'instruction des centenaires et des vieillards âgés d'environ 87 ans varie entre 30 et 40 p. 100.

Le progrès est ensuite celui-ci :

De 87 ans à 65 ans	entre 40 et 50 p. 100
— 65 — à 53 —	50 et 60 —
— 53 — à 36 —	60 et 70 —
— 36 — à 25 —	70 et 80 —
— 25 — à 12 —	80 à 82 — environ.

* *

Le tableau B, dressé dans la même forme que le précédent, distingue entre le degré d'instruction des hommes et celui des femmes.

Sur 100 hommes nés en 1790 ou avant, 48 savaient lire et écrire; — 31 femmes seulement; — différence 17 p. 100. Cette différence va se réduisant d'année en année.

Elle n'est plus que de 10 p. 100 entre les hommes et les femmes nés en 1821 et 1822, et que de 5 p. 100 entre ceux qui sont nés en 1851 et 1852. Elle est réduite à 1 p. 100 entre ceux qui sont nés de 1861 à 1866. Elle est insignifiante, 0.39 p. 100, entre ceux qui sont nés en 1867 et 1868 (81.85 p. 100 hommes, — 81.46 p. 100 femmes).

Parmi les petits enfants de 6 à 8 ans, savent lire et écrire : 34.53 p. 100, garçons; 34.28 p. 100, filles. La proportion pour les enfants de 8 à 10 ans est de 63.43 p. 100, garçons; 62.28 p. 100, filles.

* *

Le tableau C renseigne, par province et pour l'ensemble du royaume, le degré d'instruction élémentaire des jeunes hommes de 19 à 20 ans appelés au tirage au sort pour le service militaire.

La proportion des lettrés, en 1844, n'était que d'environ 50 p. 100 (49.79); en 1884, elle s'était élevée à 81.50 p. 100. Dans deux de nos provinces, cette proportion est de 95 et de 96 p. 100. Dans la moins favorisée, la proportion n'est que de 72.94 p. 100; mais, en 1844, le nombre des lettrés n'y était que de 38.23 p. 100; le progrès a donc été en 40 ans de 34.70 p. 100.

* *

Le tableau D donne par province l'indication de l'accroissement et de la densité de la population, depuis la fondation de la Belgique en 1831 jusqu'en 1884.

Le nombre des habitants était en 1831 de 3,785,814

En 1884, il est de 5,720,807

Il y avait, en 1831, 128 habitants par 100 hectares; ce nombre, en 1884, s'élève à 194 en moyenne. La province de Brabant, dont Bruxelles est le chef-lieu, est celle où la population est à la fois la plus nombreuse et la plus dense : 1,031,319 habitants — 314 par hectare.

* *

Les données concernant les résultats généraux du mouvement commercial entre la Belgique et les pays étrangers sont consignées au tableau E. — On constate ce fait, des plus importants, que les valeurs du commerce général de la Belgique (1) étant, en 1831, de 202,592,865 fr., s'élevaient, en 1883, à 5,410,909,004 fr.

(1) 1° Importation de produits étrangers pour la consommation en Belgique : en 1831, 89,988,567 fr.; en 1883, 1,543,077,499 fr.

2° Exportation de produits belges pour la consommation à l'étranger : en 1831, 96,555,274 fr.; en 1883, 1,343,125,885 fr.

3° Importation-transit pour l'étranger et exportation de produits étrangers : en 1831, 8,024,512 fr.; en 1883, 1,262,352,810 fr.

M. Sauveur a comparé le mouvement commercial de la Belgique et celui de la Grande-Bretagne et de l'Irlande à celui de la France et à celui de l'Allemagne en 1882. Il a pris pour base la quotité proportionnelle des valeurs du commerce général par habitant, et il a constaté que la valeur proportionnelle par habitant est de 1,044 fr. 36 c. pour la Belgique, de 514 fr. pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, de 287 fr. 39 c. pour la France et de 269 fr. 40 c. pour l'Allemagne.

* * *

Je terminerai, Messieurs, par l'analyse succincte du travail de mon honorable collègue sur le développement du mouvement postal en Belgique, qui fait l'objet du tableau F. En 1850, le nombre des lettres privées expédiées par la poste aux lettres était de 10,894,536. Pour 1883, il était de 86,429,304. Les cartes postales, créées en 1875 et expédiées la même année, étaient au nombre de 7,848,600. En 1883, il s'était élevé à 23,270,582. Quant aux journaux, la poste en distribuait, en 1850, 8,739,000 et, en 1883, elle en a distribué 91,319,000. Enfin, il a été distribué, en 1850, 2,965,000 imprimés et, en 1883, 46,570,000.


